

Délibération n°241220_13

Séance du Conseil d'administration du 20 décembre 2024

Nombre de membres composant le Conseil (effectif statutaire) : 28
Nombre de membres en exercice : 28
Membres présents : 18
Membres représentés : 4

Pour : **DÉCISION** AVIS INFORMATION

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 27 septembre 2024

Vu les statuts de l'UTBM ;
Vu le règlement intérieur de l'UTBM ;

Liste des annexes à la délibération :

- Compte-rendu du 27 septembre 2024

Le Conseil d'administration

DECIDE

D'approuver le compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 27 septembre 2024, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Abstention(s) : 0 Votants : 22 Blanc(s) ou nul(s) en cas de vote à bulletin secret : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
--

La présente délibération est adoptée.

Fait à Sevenans,

Le Directeur
Ghislain MONTAVON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2024

Membres de droit votant	
Présents	Absents, excusés ou représentés
<ol style="list-style-type: none"> 1. BAALA Oumaya 2. CHRENKO Daniela 3. DUFOUR Henri-Francis 4. DUPUY Alexandre (suppléant MENIER Nathan) 5. JAECK Jacques 6. JOYAUX Bruno 7. KLEIN Didier 8. KOEBERLE Eric 9. LAMOTTE Olivier 10. LIAO Hanlin 11. MACULLO Quentin 12. MERCIER Claude 13. MIRABEL-GRAFF Corinne 14. MUTUEL Arnaud 15. PAMIES Marine 16. RAOELISON Rija-nirina 	<ol style="list-style-type: none"> 17. BACHELARD Brigitte 18. COLLET Christophe, pouvoir donné à C. Mercier 19. CORTINOVIS François, pouvoir donné à J. Jaeck 20. DEROIN Louis 21. EL KEDIM Omar 22. GETE Eric, pouvoir donné à A. Mutuel 23. JOURDAIN Nicolas, pouvoir donné à C. Mirabel-Graff 24. JOURNET David 25. KOUKAM Abderrafiaa 26. LEFEBVRE Jean-Charles 27. MARTINEZ Laëtitia 28. SECHERESSE Marianne, pouvoir donné à B. Joyaux 29. VIELLARD Emmanuel

Invités permanents	
Présents	Absents, excusés ou représentés
TYNDIUK Florence PAIRE Damien	ROSSI Claire GECHTER Franck GAO Fei BOUBAKAR Lamine

Membre de droit
Madame la Rectrice de région académique de Besançon , représentée par Cristina BUSQUET-PARETS

Représentent l'administration de l'UTBM
MONTAVON Ghislain, directeur CHAUSSON Jérôme, directeur général des services

Présidence

0.0 Présidence du Conseil d'administration du 27 septembre 2024.

Afin de procéder à l'ouverture formelle de cette séance du Conseil d'administration, il est nécessaire, conformément aux statuts, d'élire un président de séance en l'absence d'un président du Conseil d'administration.

Pour présider cette séance, il convient de désigner parmi les membres du Conseil d'administration un président. Il est proposé que Monsieur Joyaux assure cette présidence.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité la présidence de la séance du Conseil d'administration du 5 juillet 2024 à Monsieur Bruno Joyaux.

9h04 Ouverture de la séance.

1. Instances

1.1 Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2024.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte-rendu du 5 juillet 2024

1.2 Election du président du CA UTBM.

En l'absence de Monsieur Lefebvre, il est proposé le report de ce point à une prochaine séance du Conseil d'administration.

Monsieur Mutuel souligne les absences répétées de Monsieur Lefebvre et s'interroge sur sa disponibilité pour ce rôle.

Monsieur Montavon précise que l'absence de Monsieur Lefebvre est due à une urgence professionnelle imprévue chez Stellantis, nécessitant son attention.

1.3 Nomination de la directrice aux formations et à la pédagogie.

Monsieur Montavon rappelle que les directeurs fonctionnels, appelés "vice-présidents" dans les universités pluridisciplinaires, occupent des mandats de 4 ans. À l'UTBM, plusieurs personnes assurent des missions de direction fonctionnelle et cela inclut la direction aux formations et à la pédagogie. Après concertation avec Madame Tyndiuk, dont le mandat a récemment pris fin, il est proposé au Conseil d'administration de la nommer à nouveau à ce poste pour un nouveau cycle, d'une durée maximale de 4 ans.

Les administrateurs approuvent à 20 voix pour et 1 voix contre la nomination de la directrice aux formations et à la pédagogie.

2. Financier

2.1 Contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) 2024-2026

Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP) remplace les dialogues stratégiques annuels de gestion, avec une perspective pluriannuelle de trois ans (2024-2026 pour l'UTBM). Cela permet d'aligner les financements avec les objectifs stratégiques définis conjointement par le ministère et l'établissement. L'UTBM bénéficiera d'une dotation budgétaire de 720 000 €, allouée selon trois axes principaux : réussite des étudiants (40 %), transition écologique (30 %), et amélioration de la gestion et du pilotage (30 %).

Pour la réussite étudiante, l'objectif est de finaliser la démarche compétence des formations d'ingénieur. Concernant la transition écologique, l'UTBM souhaite intégrer durablement cette dimension dans ses pratiques, formations et recherches, avec des programmes concrets, comme un module de formation obligatoire et

l'obtention du label DD&RS pour l'établissement. En gestion et pilotage, l'UTBM vise à mettre en œuvre une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) pour mieux gérer et piloter ses infrastructures et répondre ainsi, notamment, à l'augmentation des coûts énergétiques.

Monsieur Mutuel signale une erreur dans la numérotation des objectifs dans le document, spécifiquement une confusion entre l'objectif 1 et l'objectif 3, qu'il suggère de corriger avant l'envoi officiel.

Monsieur Montavon précise que le document est revenu du ministère, mais qu'il n'est pas encore signé, permettant ainsi de corriger cette coquille.

Monsieur Lamotte a également noté une erreur dans les chiffres à l'article 2, où un zéro de trop fait passer un montant de 760 000 € à 7 600 000 €.

Monsieur Macullo exprime sa surprise concernant le faible taux de réorientation des étudiants en cycle d'ingénieur (moins de 1 %), trouvant ce chiffre étonnamment bas par rapport aux années précédentes.

Monsieur Montavon lui explique que les taux de réussite sont régulièrement analysés et qu'ils ont montré une amélioration au fil des ans. Il attribue cette amélioration à un recrutement mieux calibré pour le cycle d'ingénieur, réduisant ainsi le nombre d'échecs. Pour le Tronc Commun, diverses actions ont été mises en place au fil des années afin de renforcer la réussite des étudiants. Par exemple, la capacité des amphithéâtres a été réduite pour certains cours (de 120-140 à un maximum de 56 étudiants) et un système de tutorat en groupes de 20 à 25 étudiants a été instauré. Bien que l'année 2019-2020 ait été particulière en raison du Covid, ces initiatives ont montré une corrélation positive avec l'augmentation des taux de réussite en Tronc Commun.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP) 2024-2026.

2.2 Budget rectificatif n°1 2024

Monsieur Montavon présente un budget rectificatif pour l'établissement, justifié par plusieurs ajustements nécessaires. Initialement adopté avec un déficit de 1,6 million d'euros, le budget a été réduit à un déficit d'environ 950 000 euros, grâce aux efforts de réduction des coûts.

Il précise que les principales modifications concernent les investissements, notamment pour des travaux de réhabilitation du bâtiment A, affectés par des surcoûts et des retards de livraison. Une erreur dans le système financier a également entraîné la disparition de provisions budgétaires, nécessitant leur réaffectation pour couvrir les dépenses prévues. D'autres ajustements financiers incluent la fin des réparations des dégâts dus à un incendie survenu en janvier 2022 sur la plateforme hydrogène, ainsi que l'inscription de nouveaux projets au budget.

Il indique que les recettes sont en légère hausse, en raison d'une augmentation des subventions publiques et de revenus supplémentaires de la taxe d'apprentissage, versés tardivement *via* la plateforme SOLTÉA. En termes de dépenses, une diminution de 300 000 euros de la masse salariale du SAIC est constatée, en raison de retards dans le démarrage de certains projets.

En globalité, le fonds de roulement diminue de 1,4 million d'euros, s'établissant à 10,5 millions d'euros, ce qui équivaut à environ 95 jours de fonctionnement. Bien que le budget rectificatif ne permette pas un retour à l'équilibre, les ajustements opérés visent à limiter le recours aux réserves pour maintenir la capacité d'autofinancement de l'établissement et préserver ses marges de manœuvre pour des projets futurs.

Monsieur Mutuel remercie le directeur pour cette présentation et relève une baisse de 600 000 € dans la catégorie « autres financements publics » au niveau des recettes. Il demande des précisions, supposant que cette diminution pourrait être due aux subventions de la Région, des communautés de communes ou des départements, dont les budgets sont également sous tension.

Monsieur Montavon confirme que certains appels à projets, prévus pour contribuer aux recettes, n'ont pas été déclenchés.

Monsieur Mutuel demande si ces financements devraient retrouver leur niveau habituel en 2025.

Monsieur Montavon explique que, dans un contexte économique incertain, les recettes pour 2025 sont prévues comme stables, sans hausse ni baisse importante. Toutefois, les dépenses, elles, devraient augmenter.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le budget rectificatif n°1 2024.
--

2.3 Lettre de cadrage budgétaire et campagne emplois 2025

Monsieur Montavon rappelle que la lettre de cadrage budgétaire 2025 de l'UTBM présente les grandes lignes financières, sans détailler le budget final. Sont incluses dans cette lettre quelques données issues de l'analyse des coûts P2CA.

Il indique que sur le budget 2024, les coûts de formation et de recherche constituent respectivement 58 % et 42 % des dépenses, avec un coût moyen de formation par étudiant s'élevant à plus de 9 000 €, ce qui est inférieur à la moyenne nationale des écoles d'ingénieurs.

Concernant les recettes, l'établissement dépend principalement de la subvention pour charge de service public, qui représente 75 à 80 % de son budget. Cependant, la situation est incertaine en raison de possibles baisses budgétaires du ministère. En 2024, un gel de 900 000 € a été constaté sur le budget de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur, MIREs, et pour 2025, une réduction d'environ 500 M€ est anticipée. De plus, la prise en charge des contrats d'apprentissage pour les diplômés de niveau bac+5 pourrait également diminuer, ce qui nécessitera une vigilance accrue.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont sous pression, notamment en raison de la forte augmentation des coûts énergétiques, qui ont doublé, atteignant environ 1,7 à 1,8 M€ en 2023. La subvention pour charge de service public ne couvre plus que les coûts essentiels tels que l'électricité et le nettoyage, ce qui contraint l'établissement à utiliser ses ressources propres pour des dépenses courantes.

La masse salariale est également en tension, avec des augmentations dues à la progression des carrières et à des revalorisations de points d'indice qui ne sont pas totalement compensées. Pour 2025, la masse salariale devrait augmenter de 850 000 €, atteignant potentiellement 2,5 M€ d'augmentation cumulée d'ici 2025, affectant ainsi la capacité de l'établissement à renouveler des emplois.

Il précise que le contexte global suggère un budget 2025 difficile à équilibrer, avec des recettes stagnantes et des dépenses en hausse. Il est anticipé un déficit prévisionnel d'environ 1 M€. Pour atteindre l'équilibre, des économies seront nécessaires, impactant directement les activités de l'établissement.

Il ajoute que malgré cette situation, l'établissement prévoit une campagne d'emplois. Il est en effet proposé de renouveler quatre postes de maître de conférence (3 en raison de départs et 1 en dégelant un emploi). Un emploi de professeur des universités sera également proposé, conformément à l'article 46.3, ce qui entraînera la disparition d'un support de maître de conférences, sans créer de surnombre.

Il ajoute enfin qu'une demande est en cours auprès du ministère pour obtenir un support de chaire de professeur junior, bien qu'il y ait des incertitudes concernant le nombre de chaires attribuées. Cela s'inscrit dans le cadre des mesures LPR, qui pourraient entraîner une réduction de 300 millions d'euros au niveau national.

Concernant les personnels techniques et administratifs, l'accent sera mis sur l'adéquation entre les postes et les compétences, sans ouvrir de nouveaux emplois. Cela inclura des concours internes et externes pour des emplois de technicien et d'ingénieur d'études, ce qui permettra de fonctionnariser certains collègues actuellement sous contrat. Ainsi, des concours internes et externes seront organisés pour les personnels techniques et administratifs, afin d'assurer une meilleure adéquation entre les postes et les compétences.

Monsieur Mutuel se questionne sur la réduction de la prise en charge des contrats d'apprentissage, en demandant si celle-ci provenait de l'État ou des entreprises.

Monsieur Montavon précise que la réduction concerne les OPCO (Opérateurs de Compétences) qui prennent en charge une partie des coûts de formation des apprentis, notamment pour l'OPCO IT2I, où la prise en charge est d'environ 8 000 € par an. Une baisse significative de cette prise en charge risquerait de peser sur le budget de l'établissement, car chaque nouvel apprenti augmenterait les coûts.

Madame Chrenko souligne la pression subie par l'UTBM concernant ses dépenses énergétiques et demande des éclaircissements sur les mesures prises pour réduire ces coûts, en particulier pour l'électricité.

Monsieur Montavon explique que l'établissement fait partie d'un groupement qui négocie les contrats d'électricité pour 80 institutions, limitant ainsi sa marge de manœuvre. Pour diminuer les dépenses énergétiques, des travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments sont planifiés, tels que l'isolation du bâtiment A à Belfort et des travaux au bâtiment dit Pont à Sevenans.

Madame Baala revient sur la campagne d'emplois et exprime ses préoccupations sur sa viabilité, surtout face aux difficultés budgétaires prévues.

Monsieur Montavon affirme que la campagne est basée sur des simulations jugées soutenables, mais il avertit que des ajustements budgétaires pourraient nécessiter des gels si la situation se détériorait.

Le repyramidage des postes a également été abordé. Monsieur Montavon indique qu'aucune campagne de repyramidage n'est prévue pour 2025 au niveau national à sa connaissance en raison de la situation actuelle.

Monsieur Mercier évoque l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, mentionnant le suivi par la région des stratégies d'économie d'énergie. En tant qu'élu à la Région, il se concentre sur les déchets et l'économie circulaire. Il souligne que la Région surveille attentivement les stratégies de réduction des coûts énergétiques, en particulier face aux défis que représentent les passoires thermiques.

Il affirme que la Région souhaite établir un réseau de chaleur en collaboration avec le syndicat responsable de l'unité de Bourgogne, tout en reconnaissant la complexité géographique du projet qui concernerait le pôle urbain et les activités périphériques.

Monsieur Montavon confirme que des discussions avec la communauté d'agglomération sont en cours sur le raccordement au réseau de chaleur urbain, qui pourrait réduire les coûts à long terme.

Monsieur Mutuel revient sur la semaine de coupure de chauffage, hors présentiel, prévue dans la lettre de cadrage, qu'il trouve très intéressante. Il souligne cependant l'importance de bien évaluer les économies réalisées, car une baisse significative de la température nécessite un chauffage accru lors du retour, ce qui entraîne également une consommation d'énergie.

Monsieur Montavon indique que l'UTT a mis en place cette mesure depuis l'hiver dernier et a confirmé que cette démarche était pertinente. Il mentionne également que des mesures devraient être prises avant et après la coupure pour évaluer son impact, en veillant à ne pas trop baisser la température pour éviter de surcharger les chaudières à la reprise. Afin de ne pas perturber les activités pédagogiques, cette initiative pourrait être envisagée pendant la période inter-semestre, où il y a généralement moins de présences sur le campus, coïncidant avec des coûts de chauffage plus élevés.

Les administrateurs approuvent à 20 voix pour et 1 contre, la lettre de cadrage budgétaire 2025.

Les administrateurs approuvent à 18 voix pour, 1 contre et 2 abstentions la campagne emplois 2025.

3. Bâtimentaire

3.1 Schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2022-2026

Monsieur Montavon rappelle que ce point a été présenté lors d'un précédent CA mais pour lequel un nouveau vote formel des administrateurs est demandé. Il précise que l'objectif d'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) est de développer une méthodologie d'analyse, de gestion et de pilotage du parc immobilier,

permettant ainsi une adaptation aux évolutions des missions et de l'organisation des services, tout en adoptant une vision à long terme.

Le SPSI se compose de deux volets : un diagnostic de la situation actuelle et un volet stratégique établissant une trajectoire pluriannuelle.

Il précise que ce projet a été élaboré avec l'aide de l'entreprise OXAND, et que des phases préparatoires ont débuté au printemps 2022. Les éléments détaillés du SPSI ont été présentés lors d'un séminaire du Conseil d'administration en mai 2023, et un avis favorable a été exprimé en juin 2023 concernant la trajectoire proposée.

Il indique que le SPSI a été diffusé à divers organismes, dont la direction de l'immobilier de l'État et la DGESIP, ainsi qu'au rectorat et à la préfecture de région. Des échanges ont eu lieu entre décembre 2023 et le printemps dernier, menant à un avis favorable du ministère de l'Enseignement supérieur le 23 juillet et de Bercy le 6 août.

L'objectif du vote proposé est d'attester que le Conseil d'administration a bien pris connaissance de ces avis. Depuis 2022, le SPSI a évolué, notamment avec des projets validés par les ministères, tels que la réhabilitation énergétique du bâtiment Pont à Sevenans, avec un budget total de 8 millions d'euros, et la réhabilitation intégrale du bâtiment C sur le campus de Belfort pour en faire une maison du numérique, initialement estimée à 3,2 millions d'euros, mais dont le coût a explosé à 5,5 millions d'euros.

En raison de cette augmentation de budget, le projet de maison du numérique a dû être suspendu pour protéger les finances de l'établissement. Des alternatives pour relocaliser certains services dans un espace moins coûteux sont en cours d'analyse, et le bâtiment C pourrait être restitué à l'État. M. Montavon a proposé de transférer 2 millions d'euros de fonds du bâtiment C vers le projet de rénovation du bâtiment Pont, avec des avis des financeurs en attente.

Le ministère a noté que les besoins financiers du SPSI s'élèvent à environ 30 millions d'euros, laissant un manque de 20 millions d'euros. Des recommandations ont été formulées, notamment pour clarifier le financement des opérations CPER et optimiser l'utilisation des surfaces de bureau. Les ministères recommandent également de valider la stratégie tout en poursuivant les efforts pour optimiser l'espace d'enseignement. C'est pourquoi, il est proposé de réadopter le SPSI en tenant compte des avis des ministères.

Madame Baala se questionne sur l'abandon du bâtiment C, et notamment sur sa propriété actuelle.

Monsieur Montavon explique que seul le bâtiment E appartient à l'UTBM ; tous les autres bâtiments sont la propriété de l'État, qui les met à disposition de l'UTBM. Il a mentionné qu'il faudrait déclarer le bâtiment C comme inutilisé et le restituer à l'État, qui pourrait alors décider de le réaffecter. Il évoque une démarche similaire pour le deuxième étage du bâtiment B, actuellement en service. Ce dernier doit être vidé avant de pouvoir être déclaré inutilisé et restitué à l'État, qui envisage éventuellement de le céder à la communauté d'agglomération du Grand Belfort.

Monsieur Mutuel souhaite avoir des précisions sur les délais relatifs aux bâtiments B et C.

Monsieur Montavon lui répond qu'il vise à vider le bâtiment B d'ici la rentrée universitaire prochaine, soit dans environ un an. En ce qui concerne le bâtiment C, aucun délai précis n'a encore été fixé, mais il estime que le processus pourrait prendre environ deux à trois ans pour effectuer les travaux nécessaires et réaliser le déménagement.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2022-2026

3.2 Dossier d'expertise Mobilitech 2.

Monsieur Montavon présente le projet "Mobilitech 2", qui vise à relocaliser la formation Espera Sbarro, actuellement hébergée au lycée Germaine Tillion, vers le campus de l'UTBM à Montbéliard. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) et répond à deux objectifs principaux :

- Renforcer les synergies pédagogiques et techniques. Intégrer Espera Sbarro au sein de l'UTBM

permettra de mieux collaborer avec les formations d'ingénieurs, notamment sur des projets autour de la conception de véhicules. Cela optimisera les supports pédagogiques et mutualisera les moyens, comme les ateliers d'usinage actuellement répartis sur deux sites (lycée Germaine Tillion et Montbéliard) ;

- Libérer des locaux pour le lycée Germaine Tillion. Ce dernier prévoit de développer une nouvelle formation et a exprimé un besoin en surfaces à moyen terme.

Pour ce faire, plusieurs scénarios ont été étudiés, mais le choix privilégié est d'utiliser l'ex-polyclinique de Montbéliard, un bâtiment acquis par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA). Ce site offre suffisamment de surface pour accueillir les activités de recherche et d'exposition liées à Espera Sbarro, avec une réhabilitation prévue pour créer trois zones distinctes : une zone pour les logements sociaux (gérée par Néolia), une zone centrale pour des activités étudiantes et pédagogiques et une zone à l'est dédiée à la recherche.

Il indique que la formation Espera Sbarro sera déplacée dans ces nouveaux locaux, mais cela nécessitera un réaménagement interne du bâtiment M de l'UTBM, où se trouvent actuellement les unités de recherche CIAD. Pour optimiser l'espace, un Living Lab sera également créé : une sorte d'appartement simulé pour tester les robots en conditions réelles.

Un showroom visible pour Espera Sbarro est prévu dans l'ex-polyclinique, offrant une vitrine technologique pour valoriser les projets de véhicules.

Le coût total du projet est estimé à 3,4 M €, avec des financements provenant du contrat Plan État-Région pour 1 M€, de l'Etat pour 330 000 €, de la région pour 335 000 €, de PMA pour 335 000 € et de l'UTBM pour 1 M€.

Il précise que le concours d'architectes a été lancé en 2024 et les travaux devraient commencer fin 2025, pour une livraison prévue en 2027. L'ensemble du projet nécessite une validation ministérielle *via* un dossier d'expertise.

En complément, Monsieur Dufour ajoute que le coût total de la réhabilitation de l'ex-polyclinique, estimé à 7 M€, a été établi par le cabinet d'architectes retenu le 9 septembre. Le bâtiment sera divisé en trois parties distinctes. La partie centrale, propriété de PMA, accueillera des activités dédiées à la vie étudiante ainsi qu'un laboratoire spécialisé dans le développement de l'hydrogène. Des cellules photovoltaïques seront installées sur les toits pour alimenter la production d'hydrogène.

Les administrateurs approuvent à 19 voix pour, 1 contre et 1 abstention le dossier d'expertise « Mobilitech 2 »

4. Vie de l'établissement

4.1 Point sur la rentrée universitaire 2024-2025 et capacités d'accueil du tronc commun et des formations d'ingénieurs pour l'année universitaire 2024-2025

Madame Tyndiuk fait le point sur la rentrée 2024 qui s'est tenue le 2 septembre. Elle précise que les chiffres montrent une hausse notable des candidatures et des admissions, notamment pour le Tronc Commun (TC), rempli à 285 places contre 267 en 2023, tout en maintenant des exigences d'admission stables.

Les FISE (formations sous statut étudiant) affichent une forte progression, avec près de 500 primo-entrants. La réforme des BUT a impacté les flux, mais la qualité des dossiers reste élevée.

Les FISA (apprentissage) ont un plafond de 28 places par filière, difficile à dépasser pour des raisons organisationnelles. Des difficultés de recrutement persistent en Énergie Génie Électrique et Logistique Industrielle, malgré une hausse des candidatures dans certaines filières.

Elle ajoute que depuis le passage au BUT (bac+3), les candidatures en FISE ont chuté de 50 %, passant de 1 700-1 800 à environ 800 dossiers. Une reprise de 10 % des candidatures est observée en 2024, bien que les niveaux restent inférieurs à ceux d'avant la réforme. En ce qui concerne les Masters, les chiffres restent provisoires avec environ 40 étudiants en A2I-ETI et 60 pour le master Informatique (Togo).

Le troisième cycle enregistre environ 100 nouveaux inscrits et 25 inscrits pour le DU Espera Sbarro.

Pour finir, elle indique que les formations sont encore en phase de consolidation. Le changement de logiciel d'inscription administrative nécessite de finaliser la fiabilisation des chiffres. Néanmoins, les premiers indicateurs

de cette rentrée sont encourageants, avec une augmentation notable du nombre de primo-entrants. Cependant, les conséquences de la réforme BUT continuent de peser sur le volume global des candidatures.

Monsieur Macullo s'interroge sur une baisse de 40 % des étudiants en BUT par rapport aux années précédentes, soulignant qu'une baisse de 50 % était attendue suite à la réforme, mais pas une telle différence, surtout que le cycle était censé revenir à la normale.

Madame Tyndiuk explique que la réforme a transformé le parcours en 6 ans au lieu de 5 ans, et les étudiants intègrent le BUT après un bac+2 au lieu de bac+3. Cela signifie qu'ils doivent recommencer un parcours de 3 ans avant d'obtenir un diplôme de bac+5. Elle précise que la CTI interdit de donner des équivalences aux BUT pour maintenir l'accréditation, ce qui aligne le BUT sur les licences professionnelles.

Monsieur Montavon complète que, bien qu'il soit encore possible de poursuivre vers une école d'ingénieur après un DUT, peu d'étudiants choisissent cette voie, étant donné le risque lié à l'échec dans la formation d'ingénieur, ce qui fait que la plupart ne postulent pas après 2 ans.

Madame Tyndiuk souligne que l'impact du BUT se fait sentir, avec une réduction notable du nombre d'étudiants (passant de 1 700 à 800). L'école cherche à attirer d'autres profils d'étudiants, notamment auprès des IUT, mais cette cible reste difficile à atteindre.

Madame Mirabel-Graff soulève la question du déficit d'ingénieurs formés en France et se demande si la CTI pourrait permettre plus de flexibilité concernant l'impact du BUT sur les écoles d'ingénieurs.

Madame Tyndiuk répond que, bien que des discussions aient lieu, il est trop tôt pour évaluer l'impact du BUT. Elle souligne que ce programme met l'accent sur la professionnalisation et que les étudiants viennent principalement de bacs technologiques, avec un objectif de professionnalisation, non de poursuite d'études longues. Elle indique que la CTI exige un niveau de compétence élevé, ce qui est déjà difficile avec un cursus de cinq ans. Elle préfère attendre les retours des premières promotions avant de prendre une décision.

Monsieur Gete souligne l'importance de bien informer les lycéens sur les études post-bac, notamment sur le fait que s'orienter vers un IUT ne signifie pas forcément viser un diplôme d'ingénieur. Il craint que cela réduise l'attractivité du Tronc Commun pour ces étudiants.

Monsieur Montavon ajoute que, contrairement à ce qui pourrait être attendu, il n'y a pas de diminution des candidatures mais plutôt une légère augmentation, avec environ 4 600 dossiers de candidature, soit une centaine de plus que l'année précédente.

Monsieur Koeberlé précise que le passage du DUT au BUT dans les IUT se fait sans augmentation de ressources, ce qui rend incertain le niveau des diplômés du BUT par rapport à ceux du DUT.

Monsieur Dupuy interroge sur l'augmentation du nombre d'inscrits en mécanique cette année, en supposant que cela soit dû à un faible nombre d'inscriptions en FISE Génie et Génie électrique.

Madame Tyndiuk répond que les inscriptions sont difficiles à prévoir et nécessitent des ajustements. Elle précise que, bien que les capacités d'accueil servent de repères, il est de plus en plus compliqué de prédire avec précision le nombre d'inscrits en fonction du nombre d'admis. Les taux de conversion varient considérablement d'une année à l'autre, ce qui oblige à adapter constamment l'organisation des formations.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité les capacités d'accueil du tronc commun et des formations d'ingénieurs pour l'année universitaire 2024-2025.

4.2 Actualités UTBM

12 juillet : Journée des familles à Sevenans avec plus de 250 participants, incluant diverses activités pour petits et grands.

17 juillet : Visite du préfet du Doubs sur les sites de Montbéliard et Belfort.

Juillet et août : France Bleu a réalisé une série d'interviews de diplômés de l'UTBM à l'international.

22 août : Accueil des étudiants internationaux par le club Welcome.

27-29 août : Formation « Transition écologique pour un développement soutenable » à Troyes.

28-29 août : Séminaire annuel du groupe UT à Troyes, avec la participation de Jean-Yves Fourquet de l'Université de Tarbes.

2 septembre : Rentrée universitaire, suivie d'événements de sensibilisation les 4 et 5 septembre sur les risques et la prévention.

6 septembre : Présentation des clubs aux nouveaux étudiants et soutenances de stage de fin d'études.

12 septembre : Accueil de la nouvelle directrice du Crous Bourgogne-Franche-Comté.

12 septembre : Décès de Jean Bulabois, premier directeur de l'UTBM.

16 septembre : Signature d'un accord-cadre entre le groupe UT et EDF pour soutenir la transition énergétique.

19 septembre : L'UTBM reçoit un trophée de la pédagogie d'EDUNIVERSAL, la plaçant parmi les cinq meilleures écoles d'ingénieurs pour l'expérience étudiante.

24 septembre : Manon Guillet, diplômée de l'UTBM, est distinguée comme meilleure espoir féminin de l'industrie.

25 septembre : 11 enseignants-chercheurs de l'UTBM figurent dans le classement de Stanford des chercheurs les plus influents.

3 octobre : Congrès industriel à l'AtraXion et journée internationale pour les étudiants.

4 octobre : Inauguration du bâtiment A, achevé après des années de travaux, avec un budget de 11,1 M€ et divers partenaires financiers.

5-6 octobre : Fête de la science à Montbéliard.

Monsieur Montavon fait le point l'EPE et notamment, sur l'adoption des statuts par le Conseil d'administration de l'UFC et de Supmicrotech ENSMM. Ces statuts ont été adoptés le 13 septembre, et d'autres conseils se sont également prononcés. La présentation au CNESER, initialement prévue le 22 octobre, a été avancée au 8 octobre, afin de prendre en compte des ajustements demandés par le CSA et le CA de l'UTBM.

Il précise que le nom de l'EPE, il a évolué pour devenir « Université Marie et Louis Pasteur », afin d'éviter toute confusion avec l'Institut Pasteur.

Monsieur Mutuel précise que lors des votes sur les statuts à l'UFC, le CSAE s'était initialement opposé à l'unanimité, puis a modéré sa position lors de la seconde instance avec des votes favorables et des abstentions. Le principal point de désaccord concernait l'équilibre de la représentation des BIATSS par rapport aux collèges A et C, un problème qui pourrait être corrigé dans une future version des statuts, bien que cela reste conditionnel. Des engagements ont toutefois été pris à ce sujet.

Monsieur Mercier revient sur les discussions concernant les EPE et la politique de site en Bourgogne-Franche-Comté, soulignant leur lien direct avec l'aménagement du territoire. Bien qu'il partage les préoccupations exprimées, il regrette que ce débat ait éloigné certains acteurs des discussions, et insiste sur l'importance de la solidarité régionale. Il rappelle l'engagement de la présidente de région, qui, bien que contrainte par des ressources limitées, soutient l'ensemble des territoires, pas seulement les métropoles. Il défend une approche multipolaire et souligne l'importance de préserver les outils universitaires dans toute la région.

Il espère que les tensions actuelles finiront par se résoudre, afin de maintenir une coopération harmonieuse à l'échelle régionale.

4.3 Schéma directeur de la vie étudiante.

Monsieur Montavon présente le schéma directeur de la vie étudiante de l'UTBM, qui s'inscrit dans une démarche régionale, alignée avec le schéma territorial de la vie étudiante. Ce schéma a été conçu de manière participative, avec des travaux débutant en janvier 2024 et une phase rédactionnelle en juin-juillet. Le principe fondamental est de souligner que la réussite étudiante ne se limite pas au parcours académique, mais inclut également la vie étudiante comme un facteur clé de réussite.

Le schéma se décline en quatre axes stratégiques, qui sont les suivants :

- Intégrer tous les étudiants pour la meilleure des réussites, avec des ambitions autour de l'inclusion et de l'égalité, pour éviter l'isolement des étudiants et favoriser leur intégration ;

- Assurer le plein accès à la santé et à l'accompagnement social, avec un accent sur la prévention et la solidarité ;
- Favoriser l'épanouissement, le bien-être et l'accès à la culture, en améliorant les conditions de vie et en soutenant l'accès à des activités culturelles ;
- Reconnaître et valoriser l'engagement étudiant, en soutenant les initiatives des étudiants et en intégrant des dispositifs pour encourager leur implication au sein de l'établissement.

Il précise que des indicateurs de réalisation et de performance seront utilisés pour évaluer les progrès et la satisfaction des étudiants. Un comité de pilotage sera mis en place pour suivre les actions et adapter le schéma selon les besoins.

Pour que le schéma directeur soit vivant et évolutif, un comité de pilotage sera constitué. Ce comité réunira différentes parties prenantes, y compris des représentants des étudiants, des enseignants et du personnel médical. Ce comité sera chargé de suivre l'avancement des actions, de mesurer les résultats à l'aide des indicateurs, et d'ajuster les mesures si nécessaire. La communication régulière sur l'évolution du schéma est également essentielle pour informer la communauté universitaire des changements et des améliorations en cours.

Monsieur Dupuy remercie Monsieur Montavon pour sa volonté de promouvoir l'engagement associatif, soulignant qu'il fait partie intégrante de la formation des ingénieurs. Il rapporte toutefois que certains étudiants se plaignent de l'opposition d'une partie du corps professoral à cet engagement.

Monsieur Montavon répond en affirmant que l'engagement associatif développe des compétences managériales essentielles. Concernant l'obligation d'un engagement associatif pour obtenir le diplôme, il explique qu'il soutiendrait cette idée, mais que la difficulté de l'évaluer à grande échelle, vu le nombre d'étudiants, empêche sa mise en œuvre à l'UTBM.

Madame Mirabel-Graff remercie les collègues pour leur travail sur le schéma de la vie étudiante, qui offre une direction claire. Elle salue également l'idée de recueillir l'avis des étudiants pour évaluer l'efficacité des mesures. Elle interroge ensuite sur la présence des professionnels de santé mentionnés dans le schéma.

Monsieur Montavon précise qu'ils interviennent *via* des permanences régulières, mais que les ressources actuelles ne permettent pas d'assurer une présence plus fréquente.

Madame Mirabel-Graff indique ignorer l'existence de ces permanences et qu'une meilleure communication sur ce sujet serait nécessaire. Elle souligne que, en tant qu'intervenante régulière auprès des étudiants pour des problèmes de santé, elle n'aurait pas pensé à orienter les étudiants vers des consultations pour des questions de nutrition ou de diététique.

Monsieur Montavon prend note de cette remarque et que l'amélioration de la communication à propos de ces services est un point à travailler.

Monsieur Gete demande des précisions sur la mise en œuvre du tutorat ou mentorat.

Monsieur Montavon explique que ces dispositifs bénéficient de cofinancements de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de l'UTBM.

En complément, Madame Tyndiuk précise que le tutorat est principalement destiné aux étudiants du Tronc Commun (TC). Deux types sont proposés : un tutorat méthodologique sur les méthodes de travail en petits groupes, et un tutorat en mathématiques, utilisant des logiciels pour renforcer les compétences en calcul.

Ces tutorats, cofinancés par la Région, sont obligatoires lors de la première séance, puis volontaires. Des initiatives de tutorat en interne, comme entre étudiants de différentes promotions, existent aussi, mais restent marginales. Un tutorat en anglais, proposé sous forme de discussions, a rencontré peu de succès.

Chaque année, une cinquantaine de contrats sont établis pour les tuteurs, avec environ 24 par semestre, permettant d'encadrer les étudiants sur une quinzaine d'heures.

Monsieur Klein souligne l'importance de la communication autour des opportunités culturelles offertes aux étudiants, notamment l'accès gratuit à certains lieux culturels via des partenariats avec la Région et le Pavillon des sciences. Il insiste aussi sur le rôle des ONG locales dans le soutien et la prévention pour les étudiants, comme les dépistages médicaux, et souhaite un engagement plus actif de l'UTBM dans ces initiatives. Enfin, il mentionne le programme régional Science pour l'ensemble de la société, qui pourrait bénéficier davantage aux étudiants si l'UTBM s'y impliquait davantage.

Monsieur Montavon complète en rappelant que l'UTBM maintient des dispositifs d'aide, notamment une épicerie solidaire en partenariat avec la Croix-Rouge. Ce système, en place depuis la crise COVID, continue de fournir chaque semaine des paniers alimentaires. Il souligne l'importance de garder ce soutien en interne pour assurer un suivi global, car les difficultés matérielles sont souvent liées à des problèmes psychiques nécessitant un accompagnement.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le Schéma directeur de la vie étudiante.

5. Partenariat

5.1 Présentation et Approbation des conventions UTBM signées depuis la dernière séance

Monsieur Montavon rappelle que lors du dernier Conseil d'administration, il avait été décidé que les conventions deviendraient exécutoires dès leur signature. Il partage la liste des conventions signées depuis la dernière session Madame Bertrand précise que certaines conventions sont présentées à titre d'information et d'autres soumises à l'approbation, car elles n'avaient pas été présentés lors de la séance du 5 juillet.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité les conventions UTBM signées par le directeur depuis la séance du 5 juillet 2024.

5.1 CRUNCH Factory: point d'étape

Monsieur Lamotte rappelle l'engagement pris lors d'un précédent Conseil d'administration à informer régulièrement les administrateurs sur l'évolution du projet Crunch Factory.

Il précise que ce projet vise à prolonger et enrichir l'accompagnement proposé par le Crunch Lab, un espace d'innovation technologique de l'UTBM. L'idée est de créer un espace d'accueil partagé pour les entreprises, favorisant la collaboration et l'innovation ouverte (open innovation).

Le concept repose sur l'implication accrue des entreprises, les seules capables d'accompagner efficacement les jeunes porteurs de projets en partageant leur expérience pratique. Le rôle de l'UTBM se limite à fournir un cadre favorable et à agir en tant que facilitateur.

Il indique que pour structurer ce projet, les options juridiques suivantes ont été envisagées :

- SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : Bien qu'initialement attractive, cette structure a été écartée en raison de sa complexité et de ses exigences en termes de gouvernance et de capital. Elle ne permettrait pas à l'UTBM de maintenir le contrôle nécessaire pour apporter ses ressources ;
- GIE (Groupement d'Intérêt Économique) : Cette solution, bien que moins envisagée au départ, s'est révélée plus adaptée. Elle permet de mutualiser les ressources (humaines et matérielles) sans nécessiter de capitalisation. Le GIE facilite la collaboration entre partenaires privés et publics tout en maintenant l'autonomie de chaque entité.

L'intérêt du GIE réside dans sa simplicité et son adéquation avec les objectifs du Crunch Factory. Il offre un cadre flexible pour tester le projet avant une éventuelle transition vers une structure plus formelle, comme une société.

En complément, Madame Bertrand souligne que le GIE présente plusieurs avantages. Il permet à l'UTBM de mobiliser ses moyens (locaux, équipements, personnel) sans contrainte de capitalisation et favorise l'expérimentation et la flexibilité. Si le dispositif fonctionne, il pourra évoluer vers d'autres formes juridiques, selon les besoins.

Monsieur Lamotte ajoute que les entreprises partenaires y trouvent un intérêt stratégique (accès à des compétences technologiques à moindre coût et à des outils mutualisés).

Le Crunch Factory s'inscrit dans le cadre plus large du projet Motricité, qui concerne le bâtiment où est installé le Crunch Lab. Ce projet vise à offrir des espaces de prototypage permettant de tester et valider les innovations issues de la veille technologique et des collaborations.

Il précise qu'un cabinet d'avocats a été sollicité, pour poursuivre l'élaboration du cadre juridique du GIE. Ce dernier semble désormais être la solution la plus viable. L'objectif est de finaliser le dispositif et de présenter un dossier complet lors du prochain CA.

En parallèle, les discussions se poursuivent avec des partenaires tels que Grand Belfort, KMO, et d'autres acteurs locaux pour aligner les initiatives et maximiser les synergies avec les projets territoriaux.

6. Questions diverses

Madame Chrenko souligne que les défis énergétiques de l'UTBM peuvent être transformés en opportunités, notamment grâce à la sensibilisation des étudiants et à une communication proactive et engageante. De plus, elle souligne l'intérêt scientifique et pédagogique des données sur la consommation énergétique. Faciliter l'accès à ces données permettrait d'en faire un outil précieux pour la recherche et les travaux des étudiants.

Monsieur Montavon répond qu'au-delà des impératifs économiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est une priorité. L'UTBM a finalisé son bilan carbone. Un schéma directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) sera présenté en décembre. Ce document, en cours de finalisation, vise à structurer les actions de l'établissement dans ce domaine. Concernant les données énergétiques, bien qu'elles ne soient pas encore disponibles en temps réel pour des raisons de coût, elles seront rassemblées et rendues accessibles à la communauté (étudiants, enseignants). Ces données pourront être utilisées à des fins pédagogiques ou de recherche, par exemple pour des études de cas ou des travaux pratiques.

Fin de la séance : 12h28.